

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2025

Séance ordinaire du **04 mars 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 13

Absents : 02

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent

Date de convocation : 25 février 2025

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence
MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL
Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes GRAUFEL Mélanie et MOSCHLER Isabelle

3. FINANCES

3C/ Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) télécoms pour 2025

En vertu du décret n° 2005-1676 du décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, le Conseil Municipal est appelé à fixer chaque année, le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunication. Ces redevances ne peuvent dépasser les montants plafonds prévus dans le décret.

Rappel : situation des infrastructures au 31/12/2024

Patrimoine total géré par Orange		
Artères aériennes	Artères en souterrain	Emprise au sol (armoire, bornes)
(km)	(km)	m ²
3.311	18.090	1.50

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication pour occupation du domaine public communal par application des montants plafonds fixés par décret, comme suit pour l'année 2025 :

Montants des redevances dues par les opérateurs de télécommunication en 2025		
Artères aériennes	Artères en souterrain	Emprise au sol (armoire, bornes)
€/km	€/km	€/m ²
64.87 €	48.65 €	32.44 €

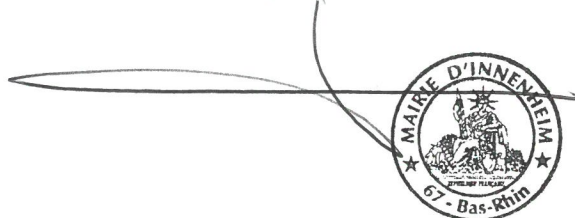
Montants des redevances dues à Innenheim pour 2025		
Artères aériennes	Artères en souterrain	Emprise au sol (armoire, bornes)
€/km	€/km	€/m ²
214.78 €	880.07 €	48.66 €
1 143.51 €		

Par conséquent, les redevances dues pour 2025 sont de 1 143.51 €.

Le secrétaire de séance,
M. MOSCHLER Vincent



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 17 mars 2025.
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 20 MAR. 2025